

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 18/06/2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 18/06/2014	N° d'enregistrement F05214P0063
--	---	---

1. Intitulé du projet

Extension du camping "Les P'tites Maisons dans la Prairie"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **SARL Les P'tites Maisons dans la Prairie**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **BONNAUD Bernard - Gérant**

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45° Terrains de camping et caravaning permanents	Terrains de camping et de caravaning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements ⇒ Extension de 30 emplacements pour une capacité finale de 58 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit :

- la régularisation de 3 emplacements mobil homes existants;
- l'aménagement de 30 emplacements caravanes grand confort ;
- la mise en place des voiries et des réseaux ;
- le comblement d'une mare ;
- la réalisation de plantations pour l'aménagement paysager ;
- la mise en place d'une mini-station pour l'assainissement des eaux usées;
- l'aménagement d'une piscine à ciel ouvert;
- l'aménagement d'une aire de pic nique;
- la construction d'un bloc sanitaire et de deux bureaux attenants.

LA PRAIRIE COMMUNE DE LA PRAIRIE
110, rte de LERTAINNE - 02500 LA PRAIRIE
Siret 52 000 147 35 062 121

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement et globalement la capacité d'hébergements touristiques de la commune de Sallertaine (en Vendée).

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux concerneront :

- le comblement de la mare ;
- la mise en place des réseaux ;
- la réalisation des voiries ;
- l'engazonnement des emplacements ;
- l'installation d'une micro-station;
- la construction du bloc sanitaire;
- l'aménagement de la piscine.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'établissement se compose d'une partie hébergements mobiles et d'une partie hébergements fixes. L'extension se fera sur la partie hébergements mobiles et permettra d'accueillir entre 60 et 120 personnes supplémentaires pour une capacité d'accueil globale, après extension, de 250 à 300 personnes (58 emplacements) en ce qui concerne la partie hébergements mobiles.

Après extension, l'établissement sera équipé de deux piscines, dont une couverte, d'une salle de réception, de deux bloc sanitaires, dont l'un avec bureaux attenants, d'un local technique et d'une aire de pique-nique.

La Piscine Sallertaine
110, rue de la Vallée
Siret Sallertaine
Sallertaine
VENDEE

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- création de 30 emplacements supplémentaires pour un total de 58	
- surface de l'extension	6 780 m ²
- surface totale après projet	16 690 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Camping "Les P'tites Maisons dans la prairie"
110 route de Beauvoir
85300 SALLERTAINE

Coordonnées géographiques¹ Long. 1° 54' 37" O Lat. 46° 51' 43" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 16°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Notice d'impacts déposée en décembre 2006

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La T...
110, r...
Siret : ...
D...
RTAINE
2 121

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

X

La commune est concernée par un PPRI, mais le secteur du projet n'est pas concerné par ce dernier.

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

X

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

X

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

X

projet situé à 750 m au Nord-Ouest du site Natura 2000 "Marais Breton" :
- SIC FR5200653
- ZPS FR5212009

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

110
PING
on dans la
85300 SALLERON
93 11 47
EP 77 525 06

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Prélèvement d'eau potable			
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Modifications de l'occupation du sol: - disparition de la prairie; - comblement d'une mare. Ces deux habitats ne présentent pas d'intérêt écologique particulier, et n'abritaient aucune espèces faunistiques ou floristiques d'intérêt.

Le ...
110, ...
Sint ...
PING G[®] E
on dans la
85300 SALLESAU
93 11 47
FR 77 525 00

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles sont actuellement occupées par un milieu herbacé ras de type gazon entretenu. 2 mares sont présents sur la parcelle d'extension. Environ 120 m² montrent un développement d'une végétation humide à joncs. Quelques plantations de Chênes ont été effectuées sur la partie Nord de la parcelle.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Approbation élaboration du PLU le 11-07-2008
Approbation modification du PLU n°1 le 24-11-2009
Approbation modification du PLU n°2 le 13-02-2013
Révision simplifiée du PLU n°1 le 13-02-2013
Les deux modifications et la révision simplifiée du PLU ne concernent pas le secteur de projet
La zone se situe en secteur Nt au PLU (permettre la réalisation d'équipements et de constructions liées au tourisme, aux loisirs et au sport, ainsi que la réalisation des aménagements destinés à accompagner ces activités, tout en assurant la préservation et la mise en valeur de l'ensemble des éléments (naturels et éventuellement bâtis) contribuant à l'identité et à la qualité du lieu.)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement.durable.gouv.fr/strategie>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

PING GITE
non dans La Prati-1
85300 SALLERTAIN.E
93 11 47
A ER 77 525 062 121

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

La commune de Salleraine est soumise au risque de TMD tout comme les autres communes du Département. Le projet ne se fait pas à proximité d'un axe routier important ou d'une canalisation de transport de matière dangereuse.

La Commune de Salleraine est soumise aux risques naturels suivants:

- risques littoraux;
- risque d'inondation;
- risque sismique;
- risque météorologique.

L'ensemble du projet se situe à plus de 10mNGF d'altitude, ce qui limite les risques liés à la submersion marine et aux inondation (aucun cours d'eau en limite du projet) L'aléa de retrait et gonflement des sols argileux est faible sur ce secteur et les constructions seront réalisées selon les règles parasismiques.

La fréquentation du site engendrera l'augmentation des émissions sonores de ce secteurs principalement en journée (bruits liés à la vie quotidienne). Cependant, aucune habitation ne se situe à moins de 80 m du projet.

Des vibrations pourront être ressenties lors des travaux de terrassement ou de comblement de la mare. Ces derniers seront ponctuels et temporaires.

CAMPING GITE
 Maison dans la Forêt
 voir - 85300 SALLERAIN
 02 51 93 11 47
 1 - TYA FR 77 525 62 121

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?



Des émissions lumineuses nouvelles seront engendrées par ce projet. Cependant, un éclairage au plus près du sol sera favorisé, et ces émissions resteront minimes. De plus, aucune habitation ne se situe à moins de 50 m du projet.

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

x

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

x

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?

x

Le projet fera l'objet de mise en place de modalités de gestion des eaux pluviales
L'exutoire de ces eaux se fera dans le milieu naturel

Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

x

Production de déchets de types ménagers
Production d'eaux usées qui seront traitées via un dispositif d'assainissement des eaux usées non collectif (mini station, étude de dimensionnement de la STEP en cours)

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

x

**Patrimoine /
Cadre de
vie /
Population**

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

x

CARTEPINC
2 / Maison de
eauvoir - 8530
él. 02 51 93 11
2 121 - TVA FR 7

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences en phase d'exploitation se cumuleront avec les incidences de l'établissement existant.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non au vu du rapport entre la capacité actuel du site et celle de l'extension. De plus, la police de l'eau sera interrogée en ce qui concerne les modalités de rejet des eaux pluviales (2.1.5.0 du R 214-1 du Code de l'Environnement), et une étude de dimensionnement et d'impacts de la STEP est en cours de réalisation.

Les autres incidences liées à la gestion du camping (sécurité, déchets, pollution...) sont maîtrisés par le propriétaire de l'établissement, puisqu'il s'agit d'une extension de l'existant.

CAMPING GITE

La Vieilles Maisons dans la P. 110
110, rue d'Alsace - 13300 SALLES
Tél : 02 91 03 11 47
Site : 25 oct 12 11 47 FR 77 525

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>2D</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

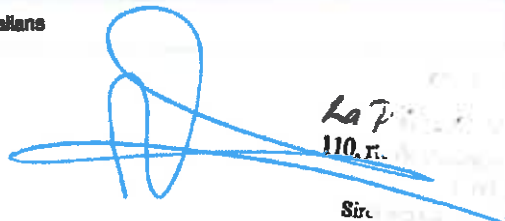
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Challans**

le **11 Juin 2014**

Signature


La F
 110, r.
 Sir

Praticien
ERTAIN

062 121